



MA VILLE À VÉLO



Cet été, profitez des nombreux circuits et découvrez les plus beaux points de vue sur la ville. Une façon idéale de vivre Québec différemment et de profiter de la nature qui vous entoure.

345 KM DE RÉSEAU CYCLABLE

À Québec, le réseau cyclable convient autant aux personnes qui utilisent le vélo comme moyen de transport qu'aux adeptes du cyclisme récréatif. Vous souhaitez créer votre itinéraire à vélo? Sachez qu'en tout temps, vous pouvez consulter la carte interactive du réseau cyclable au www.ville.quebec.qc.ca/velo.



ROUTE VERTE

Saviez-vous que 57 km des 345 km du réseau cyclable de la ville font aussi partie de la Route Verte? Si vous prévoyez des vacances en mode cyclotourisme, consultez le www.routeverte.com pour bien planifier vos déplacements.

UNE VISION PORTEUSE

Depuis l'adoption de sa Vision des déplacements à vélo en 2016, la Ville met tout en œuvre pour faire de Québec une ville où le cyclisme occupe une place de choix. Une chose est certaine, le vélo s'inscrit plus que jamais comme mode de transport et de plus en plus de citoyens emboîtent le pas. **Bonne saison du vélo!**



VISION DES DÉPLACEMENTS À VÉLO

2016-2021

En 2021, la Ville de Québec sera reconnue pour son réseau cyclable sécuritaire et continu. Un nombre grandissant de citoyens accéderont à vélo à leurs activités journalières – travail, études, loisirs ou autres – grâce à un réseau cyclable utilitaire accessible et bien connecté.

LES FAITS SAILLANTS DE 2016 À AUJOURD'HUI

- > **345 kilomètres cyclables** à Québec
- > **10 M\$ investis** par la Ville pour la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo
- > **+ de 1 000 citoyens** ayant participé à plus de **15 séances** de consultation publique, soirées d'information ou ateliers de cocréation
- > **3 passerelles** cyclopiédestres
- > **1 sas vélo aménagé**, assurant une meilleure sécurité des cyclistes dans le quartier Saint-Roch

LE RÉSEAU EN 2021

- > Un réseau cyclable de **390 kilomètres**
- > Des investissements de **17,5 M\$**
- > **5 passerelles** cyclopiédestres
- > **4 bandes** d'entrecroisement peintes en vert
- > **2 sas vélo** aménagés



PROJETS PHARES



2016

**3^e AVENUE / RUE
DU PONT – 2 KM**

**Entre la 12^e Rue
et la rue Saint-Vallier Est**

Dans ce tronçon de la rue du Pont, la circulation a été implantée à sens unique.

Grâce à ce nouvel aménagement, le nombre de cyclistes a augmenté de près de quatre fois!



2017

**AVENUE DU COLISÉE /
3^e AVENUE OUEST – 1,8 KM**

**De la rivière Saint-Charles
au boulevard
Jean-Talon Ouest**

Cet aménagement cyclable permet aux cyclistes de traverser l'autoroute Félix-Leclerc de façon sécuritaire. L'axe vient combler un besoin exprimé par les cyclistes, c'est-à-dire d'avoir plus de parcours pour se déplacer du nord au sud dans la ville.



5 BONNES RAISONS DE CHOISIR LE VÉLO

1. Maintenir ou atteindre votre poids santé
2. Prévenir les maladies cardiovasculaires
3. Conserver une bonne santé physique et mentale
4. Réduire votre niveau de stress
5. Vous déplacer à peu de frais

SAVIEZ-VOUS QUE?

Le vélo est un moyen de transport écologique et, en plus, il est bénéfique pour votre santé! Une personne qui pratique le vélo tous les jours, pour se rendre au travail par exemple, **peut perdre jusqu'à 6 kilos (13,2 livres)**. Les adeptes du vélo-boulot observent même un gain de productivité au travail. Alors, prêt à vous lancer?



PRÉVISIONS 2019

En 2019, la Ville investira 4,5 millions pour réaliser pas moins de 37 projets d'aménagement cyclable un peu partout sur le territoire. D'ici la fin octobre, 25 nouveaux kilomètres cyclables auront été ajoutés, ce qui portera le réseau à 367 kilomètres. Voici deux projets qui attireront votre attention au cours des prochains mois.

PASSERELLE DU PARC DES SAULES – 900 M

Entre les boulevards Neuville et Wilfrid-Hamel Ouest

La passerelle offrira un lien sécuritaire vers le boulevard du Parc-Technologique. De plus, la Ville réalisera des aménagements paysagers, installera du mobilier urbain, bonifiera les aménagements de la Maison O'Neill et ajoutera un belvédère avec vue sur la rivière Saint-Charles.



Ces photos représentent la passerelle du Berger, aménagée dans le parc de la Comtoise. La passerelle du parc des Saules sera inspirée de ce modèle.

LIEN CYCLABLE – 2 KM

Boulevard du Loiret et avenue Monseigneur-Gosselin

Cet aménagement cyclable permettra aux cyclistes de traverser l'autoroute Félix-Leclerc et viendra compléter l'axe nord-sud depuis le nord de Charlesbourg jusqu'au corridor du Littoral, portant ainsi ce lien à 10 kilomètres.



Avenue Monseigneur-Gosselin et rue Désilets



Avenue Monseigneur-Gosselin et rue Georgette-Lavallée



Boulevard du Loiret et rue de Nemours

2018

ZOOM SUR LE SAS VÉLO

Peut-être avez-vous remarqué une bande cyclable de couleur verte dans le quartier Saint-Roch, à l'angle des rues du Pont et du Prince-Édouard? Eh bien, il s'agit du tout premier sas vélo aménagé par la Ville.

Un sas est un type d'aménagement cyclable strictement réservé aux vélos. Lorsque le feu est rouge, les cyclistes s'avancent sur la bande verte et s'immobilisent devant les voitures. De cette façon, ils demeurent visibles auprès des automobilistes et ils peuvent avancer de façon sécuritaire lorsque le feu devient vert. Cela limite ainsi les risques de collision entre les automobilistes et les cyclistes.



SAVIEZ-VOUS QUE?

Selon la plus récente étude de Vélo Québec, en 2015, la ville comptait **302 000 cyclistes*** sur son territoire. Cela représente **55 % de la population**. Les comptages faits chaque année par la Ville démontrent que ce nombre augmente continuellement.

* Toute personne ayant pédalé au moins une fois au cours de l'année est considérée comme étant cycliste.

LA SÉCURITÉ DES CYCLISTES, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Le partage de la route est essentiel pour assurer la sécurité de tous les usagers, et plus particulièrement celle des cyclistes.

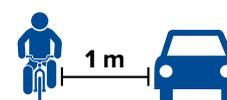
CET ÉTÉ, REDOUBLEZ DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES CYCLISTES



AUTOMOBILISTES

1. Respectez la distance de dépassement obligatoire

Le Code de la sécurité routière précise que les voitures doivent prévoir un dégagement d'un mètre lorsqu'elles croisent un cycliste dans une zone de 50 km/h et moins. Pensez-y!



2. Rappelez-vous que les cyclistes ont priorité aux intersections

En laissant un cycliste s'engager sur la voie lorsqu'un feu devient vert, vous minimisez les risques de collision et vous contribuez à un meilleur partage de la route.



3. Stationnez votre voiture à moins de 30 cm du trottoir

De cette façon, vous laissez un maximum d'espace aux cyclistes qui circulent sur la voie publique et vous n'empiétez pas sur les aménagements cyclables en place.



4. Ne vous immobilisez pas dans les bandes cyclables

Vous vous assurez ainsi que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité aux endroits qui leur sont réservés.



CYCLISTES

1. Respectez le sens de la circulation

En tant que cycliste, vous devez rouler dans le sens de la circulation automobile, à moins que la signalisation en place vous autorise à rouler à contresens.



2. Faites preuve de courtoisie à l'égard des usagers de la route

Au même titre, lorsque vous roulez dans une zone partagée avec les piétons, roulez lentement et donnez-leur la priorité.



3. Ne roulez pas sur les trottoirs

N'oubliez pas que les trottoirs sont réservés à l'usage exclusif des piétons. Privilégiez plutôt les aménagements qui sont prévus pour vous.



4. Signalez vos intentions

Le fait d'indiquer la manœuvre que vous allez faire permet aux cyclistes et aux automobilistes qui vous suivent d'adapter leur conduite à votre cheminement. Un simple geste qui peut faire toute la différence.



SAVIEZ-VOUS QUE?

Au Québec, les cyclistes ont le droit de circuler sur toutes les routes à l'exception des autoroutes, des voies d'accès et de certains ponts et tunnels interdits.

Les cyclistes doivent donc suivre les mêmes obligations que les automobilistes.